

la lettre

DE CATHERINE MORIN-DESAILLY

SÉNATEUR DE LA SEINE-MARITIME



ÉDITORIAL

Les émeutes qui ont secoué les banlieues à l'automne dernier, les manifestations longues et répétées qui ont paralysé la plupart des universités françaises, l'état de nos finances que nous ne parvenons plus à maîtriser et le chômage qui ne cesse de progresser, notamment chez les jeunes, sont les symptômes d'une France enlisée qui ne parvient pas à trouver des solutions durables à ses maux.

La situation des finances publiques est en effet très inquiétante et l'examen de la loi de finances pour 2006 l'a confirmé. La dette semble établie durablement au-dessus des 60 % du PIB, atteignant près de 1 162 milliards d'euros en 2006 et le déficit se

creuse d'année en année. Dans ce contexte, les collectivités locales ont vu leur autonomie financière réduite quand leurs dépenses continuent d'augmenter. Plus récemment, la crise suscitée par le Contrat Première Embauche a montré, s'il en était besoin, l'échec d'une méthode de gouvernement qui consiste à imposer sans discuter, ni avec les partenaires sociaux ni avec les parlementaires. Focalisant toute l'angoisse des jeunes fortement touchés par le chômage et la précarité, le Contrat Première Embauche, même s'il avait le mérite d'introduire une notion de flexibilité du travail dont aujourd'hui tous reconnaissent la nécessité, n'aurait pas résolu la question de l'emploi des jeunes et surtout celle des moins qualifiés. Plutôt que d'empiler sans cesse de nouveaux dispositifs, c'est sans doute à une réforme plus profonde à laquelle il nous faut nous atteler.

Au-delà de l'emploi, cette crise a révélé un malaise social, une crise de nos institutions et de notre fonctionnement démocratique. Après avoir négligé en amont le dialogue avec les partenaires sociaux, nié une partie du débat parlementaire à l'Assemblée nationale en recourant au 49-3, il a été

décidé de promulguer la loi tout en demandant de ne pas l'appliquer pour ensuite désigner des parlementaires de la majorité afin qu'ils proposent, en lieu et place du Gouvernement, un dispositif de remplacement à celui qui venait d'être promulgué ! Il aurait été plus simple et surtout plus conforme à la Constitution de la V^{ème} République de demander une seconde délibération au Parlement, dont le rôle a été une nouvelle fois mis à mal. Le dysfonctionnement de nos institutions impose de les réformer en profondeur au plus vite. Le dialogue et la concertation doivent être remis au cœur de nos institutions. A défaut, la crise sociale que nous vivons risque de se transformer en crise de régime, qui laissera la rue imposer sa loi, et les citoyens manifester leur incompréhension et leur rejet de façon de plus en plus radicale.

A l'aune de ce constat, nous ne devons plus perdre de temps sous peine de gâcher les chances et les richesses de la France ainsi que son avenir en lequel nous voulons tous croire.

CATHERINE MORIN-DESAILLY
Sénateur de la Seine-Maritime

CONTRAT PREMIÈRE EMBAUCHE, APPRENTISSAGE JUNIOR, STAGES : CATHERINE MORIN-DESAILLY S'INVESTIT, AVEC SON GROUPE, EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Elaboré à la hâte, suite à la crise des banlieues, le projet de loi relatif à l'égalité des chances aurait mérité une réflexion et un débat plus approfondis afin d'éviter la crise à laquelle nous avons abouti. Le CPE, principale disposition de ce projet de loi, présentait trois défauts majeurs : il liait la précarité à l'âge, la période d'essai était trop longue et l'absence de motif de licenciement était contraire à nos engagements internationaux. Rappelant que le CDI fait l'unanimité, le groupe UDF a proposé la

mise en place d'un contrat unique à droits progressifs qui se renforcent dans le temps. Ce contrat, donnant plus de flexibilité aux entreprises et plus de droits aux salariés, serait caractérisé par une période d'essai raisonnable et clairement limitée, l'obligation de motiver toute rupture de contrat, l'acquisition de droits, notamment à indemnités en cas de rupture, et un droit à formation spécifique. Cette proposition ayant été refusée, les sénateurs centristes ont déposé des amendements

visant à assouplir le CPE dont aucun n'a été adopté. Le groupe a toutefois réussi à assouplir le dispositif d'apprentissage junior par la voix de Catherine Morin-Desailly qui a fait adopter deux amendements, et à encadrer les stages puisque l'amendement défendu par la Sénatrice visant à interdire les stages d'une durée supérieure à six mois, pour un même stagiaire dans une même entreprise, renouvellement inclus, excepté ceux inscrits dans un cursus pédagogique, a été adopté.

Le groupe UDF s'investit en faveur des collectivités

■ LOI DE FINANCES 2006 : LA PART RÉSERVÉE AUX DOTATIONS DES COLLECTIVITÉS

- le montant total du concours de l'Etat aux collectivités territoriales augmente de 5 milliards d'euros par rapport à l'année dernière et s'élève à 64,616 milliards d'euros ;
- le montant total de l'enveloppe normée s'établit à 43.587,909 millions d'euros ;
- le montant prévisionnel de la DGF - qui progresse de 2,7 % par rapport à 2005- est de 38.106,749 millions d'euros ;
- le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) en hausse de 6,3 % est estimé à 4,030 millions d'euros ;
- la dotation de développement rural s'élèverait en 2006 à 124 millions d'euros.

- la dette de l'Etat continue à se creuser et s'élève à 1162 Mds d'euros, soit 66 % du PIB (produit intérieur brut)
- le déficit des finances publiques atteint 46,9 Mds d'euros, soit 16,3 % du total des dépenses
- les prélèvements obligatoires ne cessent de progresser et culminent à 44 % du PIB
- la croissance des dépenses de l'Etat est en augmentation réelle de 4,8 %, largement supérieure à celle de la richesse nationale

La première partie de l'année parlementaire 2005-2006 a été consacrée à l'examen du projet de loi de finances pour 2006. Plusieurs dispositions fiscales concernent directement les finances locales. Attaché au respect du principe constitutionnel d'autonomie financière des collectivités locales, le groupe UC-UDF s'est opposé aux mesures qui avaient pour conséquence de réduire leurs recettes alors que leurs dépenses, largement décidées par l'Etat, augmentent fortement. Devant le risque de perte de pouvoir fiscal des élus locaux, le groupe UDF s'est abstenu de voter le budget.

■ BOUCLIER FISCAL

Le groupe UDF du Sénat a souhaité que soient exclus du bouclier fiscal, plafonnant les impôts directs nationaux et locaux à 60% des revenus, les impôts locaux et que les collectivités ne participent pas à la restitution du trop perçu.

■ TAXE PROFESSIONNELLE

Elle est plafonnée à 3,5 % de la valeur ajoutée pour toutes les entreprises. Le dégrèvement sur les investissements nouveaux pendant les deux premières années, en vigueur depuis janvier 2004, est aménagé sous la forme d'une exonération totale la première année, un dégrèvement des 2/3 l'année suivante et d'1/3 la troisième. Pour la prise en charge par l'Etat des augmentations de taxe professionnelle, les collectivités auront le choix entre le taux de l'année d'imposition et le taux 2004 augmenté de 5,5 % pour les communes, 7,1 % pour les départements et 5,1 % pour les régions.

■ TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)

Les communes et les EPCI peuvent instituer sur délibération un plafonnement des valeurs locatives des locaux à usage d'habitation passibles de la TEOM dans la limite d'un montant qui ne peut être inférieur à 2 fois la valeur locative moyenne communale. Cette facilité sera étendue aux syndicats mixtes qui ont institué la TEOM. Les communes et leurs EPCI à fiscalité propre peuvent définir sur délibération une zone pour prendre en compte la présence d'une installation de transfert ou d'élimination des déchets ménagers et sur le territoire de laquelle ils votent un taux spécifique de TEOM. Les syndicats de communes

et les syndicats mixtes qui ont institué cette taxe seront également autorisés à définir un zonage d'1km maximum.

■ FONCIER NON BÂTI

Exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties à concurrence de 20% pour les terrains agricoles. L'UDF a veillé à ce que cet allègement soit compensé intégralement par l'Etat.

■ TAXE SUR LES DÉCHETS

Le bénéfice de la taxe sur les déchets entrant dans un centre d'enfouissement technique est réservé aux EPCI, syndicats mixtes ou départements titulaires de la compétence de traitement des déchets ménagers.

■ TAXE CARAVANE

Percevoir 25 euros par mètre carré de caravane lorsque celle-ci sert de résidence principale. Exonérer les personnes modestes et affecter le produit de la taxe à un fonds départemental d'aménagement, de maintenance et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

■ EPCI

Les autoriser à percevoir l'imposition forfaitaire sur les pylônes en lieu et place de la commune membre et avec l'accord de celle-ci à partir de 2007. Permettre aux EPCI à taxe professionnelle unique de reverser la dotation de solidarité communautaire en fonction du potentiel financier en plus du potentiel fiscal et de la population.

Le Sénat a adopté un amendement UDF permettant la modulation des taux de TP dans l'année qui suit une fusion d'EPCI.

Catherine Morin-Desailly agit pour la culture

MISSION CULTURE : LA SÉNATRICE INQUIÈTE POUR LE FINANCEMENT DE LA VIE CULTURELLE DE NOTRE PAYS.



A l'occasion de l'examen par le Sénat du budget 2006 de la culture, Catherine Morin-Desailly a relayé les

inquiétudes des acteurs culturels sur les conséquences de la suppression de dispositifs fiscaux ("loi Malraux", Sofica -société pour le financement de l'industrie cinématographique et audiovisuelle) qui contribuent pour beaucoup au financement de notre vie culturelle. Alors que la culture se trouve déjà dans une situation fragile (crise du patrimoine, crise de l'intermittence, gel de crédits), les mesures fiscales du gouvernement fragilisent encore plus ce secteur. A l'avenir, une des solutions passe, selon elle, par la **redéfinition des partenariats entre les différents échelons des collectivités territoriales, entre celles-ci et l'Etat** également afin d'éviter que les nouvelles compétences en matière culturelle soient vécues par les élus locaux comme un désengagement de la puissance publique.

■ SAUVEGARDE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL

La crise que connaît le secteur de la restauration des monuments historiques depuis trois ans a amené la commission des Affaires culturelles du Sénat à créer une mission d'information chargée d'étudier la situation du patrimoine architectural et de cerner les causes des difficultés croissantes que rencontrent les opérations de restauration et d'entretien des monuments historiques. Catherine Morin-Desailly, qui a alerté à plusieurs reprises le ministre de la Culture sur l'état du patrimoine en Haute-Normandie, en a été désignée vice-présidente.



église Saint-Maclou de Rouen

MISSION MÉDIAS : LANCEMENT DE LA CFII

Catherine Morin-Desailly s'est félicitée du lancement de la Chaîne Française d'Information Internationale (CFII), véritable enjeu pour notre pays s'il veut diffuser sa vision et sa culture dans le monde. Emmenée par le groupe France Télévisions, la CFII devra s'appuyer sur l'expérience et le savoir-faire des structures

de l'audiovisuel extérieur français (RFI et l'AFP). En revanche, elle s'est interrogée sur son budget, trop faible pour concurrencer les chaînes internationales comparables (CNN, BBC World).

Enfin, elle a demandé que la **CFII soit accessible à tous les français gratuitement en la diffusant sur la TNT.**

Archéologie préventive : l'UDF plaide pour une politique ambitieuse

Le groupe UDF a rappelé, lors du débat sur le rapport d'information sur l'archéologie préventive, que celle-ci était fondamentale pour la conservation de notre patrimoine le plus ancien. Mais elle souffre d'une grave crise financière et d'une complexité administrative pénalisante pour les investisseurs et les aménageurs du territoire que sont les collectivités locales. Pour l'UDF, une politique volontariste en matière d'archéologie préventive passe par plusieurs mesures : une programmation décentralisée des travaux, une gestion rigoureuse et plus rationnelle de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, et un meilleur recouvrement de la redevance due au titre des diagnostics et des fouilles.

Catherine Morin-Desailly défend la primauté du droit d'auteur



Qu'avez-vous pensé de la teneur des débats au Sénat compte tenu de ce qui s'est passé à l'Assemblée nationale ?

Le débat a été beaucoup plus serein qu'à l'Assemblée nationale, les échanges plus constructifs puisque le gouvernement, dont les positions ont beaucoup évolué depuis décembre dernier, était manifestement plus à l'écoute et plus ouvert à nos propositions.

Mais la discussion a aussi été décevante pour plusieurs raisons. Tout d'abord, alors qu'un débat de société intense a eu lieu, peu de sénateurs sont intervenus sur ce sujet certes complexe et beaucoup n'ont pas perçu, au-delà de ce projet de loi, les enjeux d'avenir pour le secteur culturel. Le groupe UDF regrette également que le débat n'ait pas été plus approfondi car c'était l'occasion de lancer des pistes de réflexion sur l'avenir de l'économie de la culture. L'urgence déclarée sur ce texte nous prive d'une réflexion de fond sur la mise en place de nouveaux systèmes économiques. Cela nous aurait permis de proposer une offre légale et élargie, des espaces nouveaux à tous les créateurs, l'accès et la diffusion des oeuvres sur Internet.

Quels étaient les objectifs du groupe UDF du Sénat sur ce projet de loi ?

Notre principal objectif était de réaffirmer la primauté du droit d'auteur dans un contex-

te de mutation technologique. C'est en effet le principal facteur de création artistique.

Après l'adoption par l'Assemblée nationale de l'exception en faveur des bibliothèques à laquelle, en tant qu'élue locale, je tenais beaucoup, je me suis battue au Sénat pour un élargissement des exceptions en faveur de l'enseignement et la recherche.

Nous avons également souhaité défendre l'exception pour copie privée. Il s'agit, en effet, d'un droit essentiel pour les utilisateurs et la rémunération qui en découle est indispensable pour les artistes et la création culturelle. Or, la systématisation des mesures techniques de protection risquait de remettre en cause le bénéfice de cette exception.

Concernant l'interopérabilité, qui permet à tout utilisateur de pouvoir lire une oeuvre sur des supports différents, le groupe UDF a souhaité revenir à la rédaction de l'article 7, adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale.

Qu'attendez vous de la Commission mixte paritaire prévue en juin ?

Il faut avant tout conserver l'équilibre du texte en matière d'exceptions tel qu'il ressort de l'examen par le Sénat, notamment en maintenant l'exception pédagogique. Par contre, s'agissant de l'interopérabilité, une solution satisfaisante avait été trouvée à l'Assemblée nationale et je la défendrai, devant mes collègues, en commission mixte paritaire.



Droits d'auteur : les nouvelles exceptions

- création par le Sénat d'une nouvelle exception en faveur de l'enseignement et de la recherche (proposée par l'UDF) ;
- exception en faveur des personnes handicapées (soutenue par l'UDF) ;
- exception en faveur des bibliothèques, des musées et des services d'archives pour les actes de reproduction d'une oeuvre effectués à des fins de conservation et de consultation sur place (amendement de l'AMF déposé par l'UDF) ;
- exception en faveur de la presse pour la reproduction ou la représentation d'une oeuvre d'art graphique ou plastique dans un but exclusif d'information immédiate (amendement UDF).

RECHERCHE : L'UDF DEMANDE PLUS DE MOYENS

Le groupe UDF a reconnu les avancées du projet de loi qui répond aux principales faiblesses structurelles de notre politique de recherche. Le projet de loi s'efforce d'organiser les structures de la recherche à travers les Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) et des Réseaux thématiques de recherche avancée. Néanmoins, Catherine Morin-Desailly, membre de la commission spéciale sur la recherche, et ses collègues du groupe UDF se sont inquiétés de l'empilement de multiples structures similaires, à terme synonyme d'inefficacités et de gaspillages. De même, la logique de projets développée par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) semble indispensable, tout en veillant à préserver les missions et les moyens des grands organismes de recherche. En outre, la réorganisation de l'évaluation de notre système de recherche était nécessaire et la mise en place de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), chargée d'unifier les procédures et d'évaluer systématiquement les chercheurs, répond à cet objectif.

Le groupe UDF a cependant insisté pour que des moyens importants et durables soient alloués afin d'assurer le succès du "Pacte pour la recherche", que ce soit en termes de recrutement d'enseignants-chercheurs, de revalorisation de l'attractivité des carrières, notamment à travers la revalorisation des allocations de recherche des jeunes doctorants ou d'amélioration des conditions de travail des chercheurs, l'essentiel étant de conserver nos talents en France. Enfin, il a regretté le manque de dimension européenne du texte et déploré que l'Université soit la grande absente de la réforme.

Catherine Morin-Desailly s'engage pour les femmes



UNE JOURNÉE AU SÉNAT

Une quarantaine de femmes, habitant les Hauts de Rouen, membres du collectif "Animation" a été reçue au Palais du Luxembourg en novembre dernier. Cette journée a été l'occasion de découvrir les lieux mais également le travail parlementaire. Celle-ci s'est accompagnée d'une séance de travail et d'échanges portant sur la place de la femme dans la société, la famille, la difficulté à concilier parentalité, épanouissement personnel et vie professionnelle... Réflexion qui s'inscrit dans des échanges réguliers que Catherine Morin-Desailly entend poursuivre avec les femmes investies dans cette association.

DÉBAT AUTOUR "DU TEMPS POUR SOI"

Pour la troisième édition de "Paroles de femmes, histoire de femmes", les femmes du collectif animation des Hauts de Rouen ont choisi pour thème "Du temps pour soi", temps qui ne va pas de soi comme l'a constaté Catherine Morin-Desailly venue répondre à leurs questions ouvertes et sans tabou sur l'organisation de sa vie de femme et de femme politique, sur l'ac-

cueil réservé aux femmes dans le monde politique ou sur les dispositifs mis en place à Rouen pour un accès plus large à la culture. Moment d'échanges et de débats parmi des ateliers tenus par des femmes -atelier santé, écriture, nutrition...- auxquels participaient également une sportive de haut niveau, des responsables d'associations, des retraitées et des femmes au foyer.



ÉGALITÉ SALARIALE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES : UNE LOI DE PLUS QUI RISQUE DE RESTER LETTRE MORTE

Avancées en faveur des femmes apportées par la loi :

- l'allongement du congé maternité pour les mères de prématurés ;
- l'extension du crédit d'impôt famille ;
- la capitalisation du droit individuel à la formation pendant les congés parentaux ;
- une aide financière pour les petites entreprises qui souhaitent procéder au remplacement d'un salarié en congé maternité ou adoption.

Catherine Morin-Desailly, porte parole du groupe UC-UDF sur le projet de loi examiné en 2^{ème} lecture en janvier dernier, a regretté que le Gouvernement recoure une nouvelle fois à la loi sans prévoir, comme pour la loi sur le handicap, de sanctions. Rappelant qu'en Haute-Normandie une femme cadre touche 30 % de moins qu'un homme qui occupe le même poste, la sénatrice a proposé que soit inscrit dans la loi qu'une sanction s'appliquera, à l'échéance du délai des 5 ans accordé pour la négociation, à l'encontre des entreprises ne respectant pas leur obligation de négociation. Le Gouvernement a rejeté cet amendement. Pourtant, cette solution permettait de trouver un

juste équilibre entre négociation et sanction sans avoir à revenir devant le Parlement, comme le prévoyait le projet de loi.

Au-delà des écarts de salaire, Catherine Morin-Desailly considère que la préoccupation majeure des femmes d'aujourd'hui est la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale, notamment la question de la garde des enfants. Elle souhaite, à cet égard, qu'une réflexion soit menée sur la diversification et l'adaptabilité des services d'accueil des enfants.

Enfin, comme en première lecture, elle a insisté sur la nécessité de lutter contre le temps partiel subi qui touche particulièrement les femmes.

Catherine Morin-Desailly

sur le terrain

Retrouvez
toute l'activité
des
parlementaires UDF
de la Seine-Maritime
sur
www.udf76.net



UN SCHÉMA VACCINAL CONTRE LE MÉNINGOCOQUE EN SEINE-MARITIME

Comme l'ensemble des parlementaires du département qui se sont légitimement inquiétés, Catherine Morin-Desailly a été en contact avec le ministère de la Santé et des Solidarités. En collaboration avec la préfecture, une stratégie de vaccination départementale a été présentée le 10 avril dernier par le Professeur Didier Houssin, directeur général de la Santé au ministère de la Santé. Une campagne de vaccination, préventive et gratuite, débute le 12 juin et concerne les enfants et adolescents âgés de 1 à 19 ans. Cette vaccination, facultative, se fera en plusieurs étapes d'ici 2007 et concernera en premier lieu les enfants âgés de 1 à 5 ans. Par ailleurs des vaccinations dans l'entourage des nouveaux cas sont prévues.

CONTOURNEMENT EST DE ROUEN : FEU VERT DU GOUVERNEMENT

Le 2 mars dernier, Catherine Morin-Desailly accueillait auprès de Pierre Albertini, député-maire de Rouen et Ghislain de Boissieu, président du Port autonome, Dominique Perben, ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer. Ce dernier a officiellement signé le document engageant l'État dans la réalisation du contournement Est de Rouen après un débat public de 6 mois qui a permis à

tous d'apprécier les enjeux et les conséquences de ce contournement et de s'exprimer, quels que soient les avis. Attendu depuis plus de 30 ans, ce contournement permettra de désengorger l'agglomération rouennaise et d'améliorer la qualité de vie, la santé et la sécurité de nombreux habitants. Une décision importante pour le bien-être de tous mais aussi pour l'avenir économique de la capitale haut normande.

L'UDF INTERROGE LES ÉLUS LOCAUX SUR L'EXERCICE DE LEUR MANDAT

La Fédération des Elus Démocrates (FED), présidée par Jacqueline Gourault, première Vice-Présidente de l'Association des Maires de France (AMF) et collègue de Catherine Morin-Desailly, rassemble les élus locaux UDF et apparentés. Elle organise un forum permanent de réflexion et d'échanges entre les élus et veille à l'expression régulière de l'UDF sur les politiques territoriales et les questions de décentralisation. C'est dans le cadre des réflexions menées par la FED que Michel Mercier et Hervé Morin, présidents des groupes UDF du Sénat et de l'Assemblée nationale, et Jacqueline

Gourault ont adressé un questionnaire à tous les maires et présidents de communautés. Cette initiative, destinée à interroger les élus locaux sur l'exercice de leur mandat, a été lancée à un moment où les maires sont inquiets pour l'équilibre des finances locales, leur autonomie fiscale et financière étant remise en cause par la réforme fiscale du budget 2006. Afin de relayer leurs attentes, la FED leur demande leur avis sur les institutions locales, la répartition des compétences, le rôle de l'État, l'intercommunalité, le statut de l'élu et les finances locales.

POUR RÉPONDRE À CE QUESTIONNAIRE : www.udf.org

COORDONNÉES DE CATHERINE MORIN-DESAILLY

PERMANENCE DE SEINE-MARITIME

8 bis, rue Alsace-Lorraine - 76000 Rouen
Tél. : 02 35 15 38 30 - Fax : 02 35 71 14 85
cmorin@rouen.fr

Assistants : Clarisse BOQUET - Olivier PREVOST

AU SÉNAT

15, rue de Vaugirard - 75291 Paris cedex 06
Tél. : 01 42 34 29 95 - Fax : 01 42 34 40 42
c.morin-desailly@senat.fr

Assistant : Stéphane HÉLIÈRE